

71^{ème} session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Avril 2022 – Banjul, Gambie

POINT 3 – La situation des droits de l'homme en Afrique

Interlocutrice : WAMBA Stéphanie, International Service for Human Rights (53)

Monsieur le Président, Honorables Commissaires, Etats Parties, Chers délégués,

ISHR note avec satisfactions des avancées positives sur le continent Africain quant à la protection et la promotion des droits des défenseur.es des droits humains, néanmoins les préoccupations demeurent importantes. En effet, après l'adoption de sa loi pour la protection et la promotion des défenseur.es en 2014, la Côte d'Ivoire vient tout juste de mettre en place un mécanisme national qui sera chargé de la protection de ces derniers et plus largement de la mise en œuvre de la loi. Bien que nous nous réjouissons d'une telle avancée, nous déplorons de constater que les défenseur.es ne sont pas partie prenante au mécanisme. Pour être efficace, le mécanisme se doit de collaborer étroitement avec les défenseur.es. La protection effective des défenseur.es ne peut se faire sans les acteurs concernés.

Nous appelons le gouvernement de Côte d'Ivoire à assurer que la société civile soit représentée au sein du mécanisme de protection, à l'instar du Mali et du Burkina Faso, pour garantir sa pleine efficacité.

Nous tenons également à féliciter le gouvernement du Niger pour l'adoption au sein du Conseil des Ministres du projet de loi pour le projet de loi fixant les droits et devoirs des défenseurs des droits de l'Homme au Niger et nous réjouissons de la progression du processus d'adoption de l'avant-projet de loi relatif aux défenseur.es à Madagascar. Il est important que ces textes garantissent les droits de tous les défenseur.es et soient conforme aux principes régionaux et internationaux de protection des défenseur.es. De plus, comme l'a mentionné la Rapporteuse Spéciale sur les défenseurs des Nations Unies dans son dernier rapport, les lanceurs d'alertes sont des défenseur.es des droits humains et par conséquent doivent pouvoir bénéficier de la protection dévolue aux défenseur.es dans ces textes de lois.

Monsieur le Président,

Comme partout ailleurs dans le monde, la plupart des pays d'Afrique ont maintenant levé la plupart des restrictions liées à la pandémie du COVID. Néanmoins, certains Etats ayant adopté des mesures restreignant notamment le droit de réunion pacifique continuent de maintenir ces restrictions et de limiter l'action de la société civile qui est aujourd'hui plus nécessaire que jamais pour combattre les effets néfastes qu'a eu cette pandémie sur de nombreux droits, notamment les droits sociaux. Ces restrictions visaient à protéger la population de la propagation du virus et ne peuvent être maintenues dans le seul but de museler la société civile en Afrique.

Enfin, Monsieur le Président,

En Septembre 2021, le gouvernement égyptien a officiellement lancé sa première stratégie nationale en matière des droits humains qu'il présente comme une étape clé pour améliorer les droits humains dans le pays. Néanmoins, la réalité est toute autre. En effet, à travers cette

stratégie, le gouvernement continue de nier la profondeur de la crise des droits humains dans le pays et, s'en sert pour détourner l'attention de la communauté internationale plutôt que de s'attaquer réellement à la crise. Par exemple, depuis le lancement de cette stratégie, il n'y a eu aucun changement significatif dans les attaques systématiques de l'Égypte contre l'espace civique et les défenseurs des droits humains, notamment les détentions arbitraires, la torture, les mauvais traitements, les disparitions forcées et la criminalisation de l'exercice des droits à la liberté d'expression, d'association, de réunion ou de participation publique. Parmi les exemples emblématiques récents, citons : La mort d'Ayman Hadhoud, détenu par les forces de sécurité égyptiennes après sa disparition forcée il y a plus de deux mois ; l'exécution de sept personnes en Égypte les 8 et 10 mars 2022, à l'issue de procès au cours desquels les accusés ont été victimes de disparition forcée, de torture et privés de leurs droits fondamentaux, notamment de leur droit à un avocat, et la nouvelle incarcération de 9 coptes accusés d'avoir manifesté pour que soit rendue une décision de reconstruction d'une église.

Je vous remercie.